



Mairie
de
AIGALIERS
30700

PROCES-VERBAL
de la REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
du mercredi 20 Décembre 2017
Mairie d'AIGALIERS

Présents : Messieurs BOYER Daniel, BLANC Serge, CHRISTOL Georges, MARREL Jérôme, RUOT David, SABIANI Pierre-Jean, TALLARON Jérôme

Mesdames BONZI Frédérique, GLOANEC Marie-Lise.

Pouvoirs : Madame BALMASSIERE Sophie a donné pouvoir à Monsieur CHRISTOL Georges

Excusée : Madame LOYAL Denise

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 19 h 00.

Madame GLOANEC Marie-Lise est désignée secrétaire de séance.

✓ **Approbation du compte rendu de la précédente réunion.**

Le compte rendu de la réunion en date du 29 Novembre 2017 est approuvé à l'unanimité.

✓ **Délibération pour le dossier d'inscription au programme d'investissement du Syndicat Mixte d'Electricité du Gard (SMEG) concernant les travaux sur les réseaux (renforcement et enfouissement du réseau électrique, amélioration de l'éclairage public et enfouissement du réseau téléphonique) au hameau de Bourdiguet**

Le SMEG (Syndicat Mixte d'Electricité du Gard) a pu dégager rapidement des financements pour enfouir le réseau électrique.

Le maire indique qu'il serait judicieux de profiter de ce financement et des travaux en cours de renforcement du réseau d'eau potable pour enfouir tous les réseaux secs : électricité téléphone, et améliorer l'éclairage public, ces deux réseaux sont à la charge de la Commune car Orange refuse toute participation.

La participation de la Commune s'élèverait à :

- renforcement du poste électrique : 0 €
- éclairage public : 40 200 € (une subvention sera déposée auprès du SMEG)
- réseau téléphonique : 51 600 €

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité ces travaux d'enfouissement et le coût prévisionnel.

✓ **Délibération pour adhésion à l'Association de préfiguration du Parc Naturel Régional (PNR)**

Le Conseil Municipal décide par 8 voix pour et 2 abstentions d'adhérer à l'Association de préfiguration du Parc Naturel Régional.

Pour la Commune, la cotisation est de un euro par habitant maximum.

Cette association de préfiguration sera chargée de déposer le dossier de candidature puis de coordonner la phase d'écriture de la Charte qui constituera le projet de territoire.

Le Conseil Municipal délibèrera après la rédaction de la charte pour adhérer ou pas au Parc Naturel Régional.

Le Conseil Municipal désigne à l'unanimité Monsieur BOYER Daniel, délégué titulaire et Monsieur TALLARON Jérôme, délégué suppléant pour représenter la Commune dans l'association.

✓ **Délibération pour participation financière de la Commune à la protection sociale concernant le risque prévoyance de ses agents suite à l'avis du Comité Technique du Centre de Gestion 30**

En complément du Conseil Municipal du 29 Novembre 2017, suite à l'avis favorable du comité technique, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la participation de la Commune à la protection sociale concernant le risque prévoyance, pour ses agents et fixe la participation mensuelle pour chacun.

✓ **Questions diverses**

-Projet d'acquisition d'une parcelle pour agrandir le cimetière de Bourdiguet. Le Maire rappelle que les propriétaires Mesdames Balmassière Fernande et Causse Béatrice ont demandé au Conseil de leur faire une proposition de superficie et financière.

Le Conseil décide par 7 pour, 2 abstentions et 1 non participation au vote de proposer l'achat d'environ 320 m² au prix forfaitaire de deux mille Euros.

-Point d'informations sur la scolarité.

Mme Bonzi, en qualité de Présidente du SIRP, informe le Conseil des difficultés de fonctionnement pour le regroupement et les trois écoles suite à la suppression brutale par le gouvernement de 120 000 Contrats Aidés.

Pour le Regroupement, cela se traduit par 1 CAE non renouvelé et 2 refus, ce qui met en grande difficulté le fonctionnement de la cantine, de la garderie, des TAP, pour les trois écoles par l'absence d'aide apportée aux enseignants.

Mme Bonzi a sollicité un rendez-vous auprès du préfet qui n'a pas été accordé. Les parents d'élèves ont également adressé une pétition au préfet. D'autre part, actuellement des élèves ont besoin d'une Aide à la Vie Scolaire (AVS) dans les écoles de Baron et Foissac. Trois demandes d'AVS ont été formulées par les enseignants et les familles auprès de l'académie. Deux ont

été refusées ; une seule est attribuée à Foissac mais jusqu'au 31 décembre 2017.

L'ensemble des parents des élèves scolarisés à Baron ont adressé une lettre à la présidente du SIRP pour demander « qu'une personne soit mise à disposition de l'enseignant pour l'aider en classe ».

Cette demande de soutien pédagogique ne relève pas de la compétence du SIRP, mais de celle de l'Education Nationale.

Outre le coût important de cette embauche, celle-ci viendrait se substituer aux défaillances et responsabilités de l'Education Nationale.

Les élus du SIRP et les Maires des trois communes se sont réunis pour étudier cette demande et ont convenu de se réunir début janvier pour prendre une décision.

L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée à 21h00.